

GOOGLE, RENARD LIBRE DANS LE POULAILLER LIBRE

PAR NATACHA POLONY

C'est l'histoire classique du gros contre les petits, du fort contre les faibles. Sauf que ces faibles-là n'ont pas vraiment de quoi se faire plaindre et que personne n'ira pleurer sur leur sort. Pis, ils se vendent au gros pour un plat de lentilles ? C'est une histoire de renard libre dans le poulailler libre, une histoire de monopole et d'abus de position dominante. Bref, une histoire du néolibéralisme contemporain, qui est le contraire du vrai libéralisme.

Le bras de fer entre les éditeurs de presse et Google passe largement au-dessus de la tête des citoyens. À peine ont-ils entendu une vague histoire de « droits voisins », sans qu'ils sachent vraiment ce que désigne cette étrange expression. Droits voisins du droit d'auteur. C'est comme le droit d'auteur, mais pour des gens qui ne sont pas les auteurs, juste les éditeurs, mais à qui l'œuvre appartient. L'œuvre, ou l'article de presse, appartient au média qui le publie, mais, sur le Net, il est répertorié, cité et repris par Google, par Facebook ou par Twitter. Les deux premiers concentrent 90 % des revenus publicitaires sur Internet, quand les médias voient les leurs chuter. Les plates-formes, donc, font leur beurre sur du contenu créé par des entreprises qui paient des journalistes pour pratiquer l'enquête, le reportage, toutes ces choses qui coûtent cher mais sans lesquelles il ne reste que du commentaire sur du vide. Du spectacle.

Certains argueront que les médias n'ont que ce qu'ils méritent.

Des années à s'éloigner de leurs lecteurs, à les toiser du haut de leur supériorité morale... Au fond, ils pouvaient s'en passer, de ces lecteurs : ils comptaient sur les revenus publicitaires, ils achetaient des abonnés à coups de cafetière offerte pour augmenter la diffusion, donc la publicité... Modèle absurde. Certes. Mais il n'y a pas que ça. Les journaux qui n'ont jamais trahi sont eux aussi frappés par la baisse du nombre de kiosques et par les bouleversements des habitudes. Ils doivent eux aussi se battre pour convaincre de nouveaux lecteurs, sur le Net, au milieu du flot des contenus gratuits. Les convaincre que certaines informations sont essentielles, et pas seulement celles estampillées « investigation » qui promettent d'épingler les puissants. Parce que, à côté de ces révélations, il faut parler de la vie des gens, analyser la désindustrialisation, décrire les inégalités, expliquer la destruction de l'école et le blocage de l'ascenseur social, comprendre les aspirations des citoyens et le malaise de la démocratie représentative. Et tout cela, désormais, dépend en partie des algorithmes de Google, qui décide si ces informations seront visibles, et qui veut faire payer les journaux pour avoir le droit de l'être.

En 2018, le Parlement européen a voté une directive dite « sur les droits voisins » pour obliger les plates-formes à payer le contenu avec lequel elles attirent les internautes. La France, tout à son nouveau rôle de champion de la lutte anti-Gafam, a immédiatement transposé la directive dans le droit français. Fin de partie ? Non, car Google tente désormais d'obtenir des journaux qu'ils souscrivent à ses services en échange du paiement des droits voisins. J'applique la loi, mais je fixe la somme, et l'argent que je vous donne doit servir à vous enchaîner un peu plus (et à conserver l'essentiel, les données des internautes).

Le problème ? Google a déjà versé à certains des subsides au nom de son « fonds d'innovation pour les médias ». Et il applique la bonne vieille technique du saucisson : un adversaire après l'autre. Tout en se pliant aux décisions de justice qui lui enjoignent de mener des négociations « de bonne foi », Google signe des protocoles particuliers avec chaque média. En échange d'un plat de lentilles, de quelques centaines de milliers d'euros, quelques millions pour certains. Le chiffre d'affaires mondial de Google, lui, est de 160 milliards. Si la France représente 5 %, cela donne 8 milliards, beaucoup plus que le moins de 500 millions officiels. Mais, pour une presse fragilisée, toute aumône est bonne à prendre. Seuls résistent quelques magazines et la presse quotidienne régionale. C'est pour cette raison que, face au déséquilibre entre les forts et les faibles, on a autrefois inventé un outil formidable : l'État. Son rôle ? Rééquilibrer. Protéger les droits des plus faibles. Interdire les abus de position dominante. Encore une lubie de Français obsédés de régulation ? Il se trouve un État dans le monde pour monter au créneau. L'Australie a engagé le bras de fer. La Commission de la concurrence de ce pays a fixé au mois de juillet un « code de conduite » imposé à Google, impliquant le paiement des droits voisins et une information sur toute modification de l'algorithme. Le géant vitupère, mais l'engagement de l'État australien a permis aux journaux du pays de rester soudés. Pas de débandade et pas de plat de lentilles. Une leçon, quand la France mise sur la capacité des journaux à s'entendre...

L'exception culturelle est un concept français : l'idée que certains biens immatériels échappent à la logique mercantiliste et doivent être protégés. Avec tous ses défauts, le journalisme en fait partie. Même si un journal doit se créer les moyens de vivre de ses lecteurs, le numérique a changé la donne. Une chose est sûre, jamais l'abus de position dominante n'a débouché sur davantage de démocratie et plus de liberté pour les citoyens. ■

Chers lecteurs, si vous ne trouviez pas *Marianne* dans votre kiosque préféré, n'oubliez pas qu'il est disponible aussi chaque semaine en PDF sur marianne.net pour 1,99 €.